



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 100013

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux expose à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche que les professeurs de l'enseignement technique sont inquiets. La réforme des STI (sciences et techniques industrielles qui deviendront en septembre prochain STI2D, 2D pour développement durable) ne semble pas de bon augure pour la suite. Il est annoncé que le but de cette réforme est de valoriser cette série et d'augmenter le nombre d'élèves, qui s'y engagent, de 35 %. En réalité, l'option d'exploration de seconde qui représente cette voie, divise par 4 voire par 8 les heures professeurs consacrées, il y a encore un an, aux élèves ayant ce profil. Comment revaloriser une matière quand le temps qui y est consacré réduit de réforme en réforme comme peau de chagrin ? Aucune publicité particulière n'est faite pour attirer les collégiens de troisième ni les nouveaux lycéens vers cette discipline dont l'option en seconde est littéralement noyée parmi treize autres possibilités. Comment alors attirer davantage d'élèves ? Résultat, on vide les lycées techniques au profit des lycées généraux. S'il n'y a pas de création de STI2D dans le lycée général, l'élève reviendra-t-il au lycée technique ? La poursuite de la réforme en première et terminale accroît l'inquiétude des professeurs. En effet, non seulement l'horaire professeur diminue, (moins 25 %), mais de plus chaque professeur aujourd'hui spécialiste dans une matière telle que l'électronique ou le génie civil devra enseigner toutes les autres, c'est-à-dire construction mécanique, productique, électrotechnique... Elle s'interroge sur l'intérêt pédagogique pour les élèves de recevoir un enseignement d'électronique prodigué par un spécialiste du bâtiment alors que sur place il y a un professeur dont la spécialité est justement l'électronique. Quant à la physique appliquée, elle disparaît purement et simplement. À l'heure où l'on demande aux futurs professeurs d'avoir un master 2 on demande aux professeurs de l'enseignement technique de maîtriser trois autres matières avec 60 heures de formation pour chacune ! Elle lui demande si le Gouvernement entend lancer une large concertation avec l'ensemble des professionnels avant de mettre en oeuvre cette réforme.

Texte de la réponse

La série STI a été modernisée afin de créer un véritable parcours technologique, permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Cette modernisation ambitieuse a pour objectifs affirmés de mieux préparer les élèves à la poursuite d'études supérieures et d'attirer de nombreux élèves dans des formations technologiques industrielles revalorisées. La réforme de la série STI est mise en place en classe de première depuis la rentrée 2011 et sera mise en place en classe de terminale à la rentrée 2012. Elle a fait l'objet de larges concertations avec l'ensemble des acteurs concernés, très en amont de l'élaboration des textes la définissant. Par ailleurs, les représentants des différentes professions ont été consultés dans le cadre du Comité interprofessionnel consultatif, le 25 mars 2010. S'agissant des enseignements d'exploration dans la nouvelle classe de seconde, la place de la culture technologique a été préservée, avec la préoccupation de poursuivre l'objectif d'égale dignité des voies de formation. Afin de renforcer les mécanismes d'orientation progressive, les enseignements d'exploration technologiques occupent un volume horaire moins important que les précédents enseignements de détermination. En effet, ils n'ont pas vocation à apporter des connaissances nécessaires à la poursuite d'études en cycle terminal mais, au contraire,

à faire découvrir une discipline à des élèves parfois indécis. Par ailleurs, le choix de plusieurs enseignements d'exploration technologiques en classe de seconde est permis, par dérogation : afin de favoriser une meilleure connaissance des enseignements technologiques en classe de seconde, les élèves qui le souhaitent peuvent suivre un enseignement d'exploration supplémentaire, à condition de choisir deux enseignements d'exploration technologiques. La mise en place de cette nouvelle série a fait l'objet d'une vaste campagne d'information à l'attention des élèves et de leurs familles. La présentation des nouvelles séries technologiques est assurée, à l'attention des collégiens en classe de troisième et des élèves de seconde, par les publications habituelles de l'ONISEP, ainsi que par la publication de différents documents d'information sur le nouveau lycée. Ces documents, qui ont pour support l'ensemble des moyens de communication modernes (diaporamas, brochures au format PDF, « mini-site » web, vidéo), sont accessibles sur le site Internet education.gouv.fr. L'envoi de courriers électroniques à l'ensemble des personnels enseignants, de direction et d'orientation concernés a permis de diffuser très largement ces documents. Les enseignants de sciences et technologies industrielles dans la série STI2D reçoivent une formation adaptée aux nouveaux enseignements technologiques, en particulier aux enseignements technologiques transversaux. Bien plus qu'une simple juxtaposition des anciens enseignements de spécialité, ces enseignements transversaux sont un véritable tronc commun technologique, qui est enseigné dans les mêmes termes aux élèves des quatre spécialités de la série STI2D. Ils constituent un ensemble homogène, qui a vocation à être enseigné par un seul enseignant. La polyvalence technologique des futurs bacheliers technologiques, qui leur permettra notamment d'avoir un vaste choix de poursuite d'études supérieures, repose en grande partie sur ces enseignements. À l'issue de la formation dispensée à l'ensemble des enseignants de sciences et technologies industrielles de la STI2D, chacun d'entre eux sera en mesure de dispenser les nouveaux enseignements, en particulier l'ensemble des enseignements transversaux. Cette formation a été conçue spécialement pour ces enseignants, en tenant compte de leurs différentes formations initiales et expériences professionnelles. Les enseignements de sciences expérimentales dans l'actuelle série STI, souvent intitulés « sciences physiques et physique appliquée », sont élargis à d'autres domaines de la physique (mécanique par exemple) et à la chimie. Ils sont désormais intitulés « physique-chimie » dans la nouvelle série STI2D. Cette transformation ne constitue pas une disparition des enseignements de sciences expérimentales mais, au contraire, leur extension afin d'apporter aux futurs bacheliers STI2D des compétences scientifiques plus équilibrées, en vue d'une poursuite d'études supérieures plus ouverte.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100013

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1413

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 572